



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médicaments

Question écrite n° 24310

## Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'approvisionnement des pharmacies durant le week-end et les jours fériés. La France dispose d'un des meilleurs systèmes de santé pour lequel médecins, infirmiers et pharmaciens se mobilisent via leur service de garde pour soulager un malade quels que soient le jour et l'heure. Pourtant, afin d'optimiser ce système, il faudrait mettre un terme à la rupture de continuité du service pharmaceutique causé par le fait que l'ensemble des grossistes répartiteurs cesse son activité le samedi en fin de matinée. C'est pour cette raison qu'il appuie la demande formulée par de nombreux professionnels de la santé dans le but d'obtenir une astreinte téléphonique des grossistes répartiteurs en pharmacie, le week-end et les jours fériés en cas d'urgence. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement par rapport à cette demande et savoir s'il entend prendre les mesures nécessaires pour sa mise en oeuvre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24310

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 septembre 2003, page 6893